



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

N° DBC 20201217-03

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 16H

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Serge THEALLIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Jean-Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Didier CORNET, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Helene BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres ayant donné pouvoir :

Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON

Conseillers suppléants présents : José MONRUFFET, Patrice BION

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés:

1

Total votants :

21

RÉ-AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS 2020 DU CONTRAT DE VILLE

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 8 juillet 2015 par la Ville de Thiers ;

Vu la délibération n° 20171109-08 du 9 novembre 2017 relative à la modification des statuts de Thiers Dore et Montagne ;

Vu l'arrêté n° 1702557 du 27 décembre 2017.

Considérant le transfert de compétence de la politique de la ville au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de communes.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200220-60 validant les actions et les subventions relative au Contrat de Ville en 2020.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire l'objet de la délibération :

Dans le cadre de l'appel à projet 2020, il était prévu de verser une subvention de 4 000 euros pour les Compagnons Bâtisseurs, afin qu'ils poursuivent les ateliers de quartier.

Compte tenu des actions non réalisées par un certain nombre de porteurs de projet en 2020 du fait de la crise sanitaire et des besoins de cette association pour maintenir leur activité sur les quartiers, il est proposé un avenant avec les Compagnons Bâtisseurs pour attribuer une subvention complémentaire de 6 000 euros.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention complémentaire de 6 000 euros aux Compagnons Bâtisseurs d'Auvergne pour les actions menées en 2020 dans le cadre du Contrat de Ville ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 21	Conseillers présents : 20	Représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	Pour : 21	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

